

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 7 janvier 2009 relatif à la désignation du directeur de la mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier

NOR : SJS0930057A

La ministre de la santé, des sports, de la jeunesse, et de la vie associative,
Vu la loi n° 2002-1487 du 20 décembre 2002 de financement de la sécurité sociale pour 2003,
notamment l'article 23 ;
Vu l'arrêté du 27 mars 2003 portant désignation du directeur et organisation de la mission
nationale d'appui à l'investissement hospitalier,

Arrête :

Article 1^{er}

Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté susvisé est rédigé comme suit :
« La mission est placée sous la responsabilité d'un directeur opérationnel par intérim, M. Denis
Debrosse, conseiller général des établissements de santé ».

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 5 janvier 2009.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du
présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Santé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*
A. PODEUR